

# Décision n°24/2024

**Objet : Remplacement de l'ensemble de menuiseries aluminium de l'entrée de la salle Armingué II – Sud Menuiserie Alu**

**Le Maire de la Commune de Vendargues ;**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°91/2023 en date du 6 décembre 2023, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**VU** le projet de remplacement de l'ensemble de menuiseries aluminium de l'entrée de la salle Armingué II ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de passer commande de ces travaux de fourniture et de pose à un fabricant spécialisé ;

## DECIDE

- Article 1** Est passé commande à la Société Sud Menuiserie Aluminium, dont le siège est 805 rue de la Marbrerie à Vendargues (34740), des travaux de remplacement de l'ensemble de menuiseries aluminium de l'entrée de la salle Armingué II, pour un coût global de 13.856,00 € H.T., soit 16.627,20 € T.T.C..
- Article 2** La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune, chapitre 21.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du conseil municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

**Décision certifiée exécutoire par :**

**Transmission en Préfecture**

**Mise en ligne le** ..... **2 mai 2024** .....

**Fait à Vendargues, le 2 mai 2024.**  
**Le Maire,**  
**Guy LAURET.**

